

- Tarifs et capacités de la salle des fêtes

	Salle des Fêtes (petite)				Salle des Fêtes (grande+petite)			
	Sans chauffage		Avec chauffage		Sans chauffage		Avec chauffage	
	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
Oyentins	120 €	150 €	230 €	295 €	200 €	250 €	375 €	440 €
Associations Oyentines	Gratuit				Gratuit			
Personnes et associations extérieures	350 €		515 €		450 €	600 €	615 €	720 €
Capacité d'accueil	109 personnes				297 personnes			

- Procédure de réservation de la salle

Faire une **demande de pré-réservation** de salle, au minimum 15 jours avant la date d'occupation, auprès de la Mairie d'Oyeu.

Le **dossier de location** doit être complet au moins 8 jours avant la date de location.

Ce dossier comprend :

- Une **convention d'utilisation** des locaux municipaux, à signer en Mairie ;
- Le **règlement du montant de la location** (chèque à l'ordre du Trésor Public) ;
- Le **règlement du montant de la caution** à hauteur de 500 € (chèque à l'ordre du Trésor Public) ;
- Une **attestation de responsabilité civile** ;
- S'il y a utilisation de la cuisine, un supplément de 30 € est demandé (chèque à l'ordre du Comité des fêtes) ;
- S'il y a une demande de location de vaisselle, le règlement de celle-ci également (chèque à l'ordre du Comité des fêtes) ;
- La remise du **règlement intérieur** au locataire, pour prise en compte.

Les règlements se font uniquement par chèques bancaires et doivent être obligatoirement au nom de la personne qui loue la salle.